

A.P.E.S.C

Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse
Apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Jacques EMPINET, Jean-Jacques DECAESTECKE, Guy AVRIL, Daniel SCHLIM, Serge BRAS, Victor YARHI, Patrick ZIMMERMANN, Bruno FAGNOU, Béatrice AVRIL, Dominique LE GUERN

Membre du Conseil d'Administration absent excusé : Raymond PEIFFER, pouvoir à Victor YARHI

Adhérentes invitées : Martine BRAS, Sylvie BENOIT-MARECHAL

La séance est ouverte à : 20H08

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la nouvelle gouvernance élue lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2023

a) Compte-rendu de l'AG du 20 avril dernier :

Le compte-rendu de l'AG est rédigé. Gilles DERVAUX ne souhaite pas le signer.

Cependant, compte-tenu des contraintes administratives, il doit être signé rapidement. Jacques EMPINET et Serge BRAS le signeront en fin de réunion.

b) Compte-rendu du CA réuni après l'AG du 20 avril dernier :

Ce compte-rendu sera également signé en fin de réunion.

c) Gersende de MERLIS a notifié, par mail le 11 mai dernier, sa démission du CA.

2. Régularisation de la situation des 23 adhérents que la gouvernance précédente avait privé de droit de vote pour l'AG du 20 avril dernier (CA du 17 avril 2023), proposition de résolution n° 2304-01

Le Président donne lecture de la résolution.

Il est proposé de substituer « rétablit » par « reste de plein droit »

La résolution n° 2304-01 est soumise aux votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

La résolution n° 2304-01 est approuvée à l'unanimité

Il est expliqué que l'article 5 définit l'obligation de soumettre au CA chaque demande d'adhésion pour validation. Cet article n'avait jamais été appliqué avant 2021.

3. Adhésions et cotisations, proposition de résolution n° 2304-02

Le Président donne lecture de la résolution.

Victor YARHI rappelle que le reçu fiscal est établi au titre de l'année au cours de laquelle l'adhésion a été payée. Ainsi il ne sera pas possible d'établir un certificat fiscal 2022 pour les adhérents 2022 si celle-ci a été payée en 2023. En revanche, un certificat 2023 pourra être établi pour plusieurs adhésions.

Les reçus fiscaux sont envoyés aux adhérents en mars/avril

Il est proposé d'envoyer, chaque année et à chaque adhérent, un message ayant pour seul objet le renouvellement de leur adhésion, avec une date butoir.

La résolution n° 2304-02 est soumise aux votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

La résolution n° 2304-02 est approuvée à l'unanimité

4. Modifications des groupes de travail, proposition de résolution n° 2304-03

Le Président donne lecture de la résolution.

Il est proposé :

- Que les anciens groupes 1 et 3 soient fusionnés ;
- Qu'un nouveau groupe de travail soit créé pour travailler sur la révision de la Charte du PNR.

A propos du groupe 1, qui traite du ruissellement sur le coteau de la Madeleine, Guy Avril rappelle que c'est l'absence de gestion des eaux pluviales qui engendre les problèmes sur les bâtis et les écosystèmes. En effet, les fossés censés canaliser les eaux pluviales sont encrassés par un mètre de sédiment. Ces fossés sont sous la responsabilité de plusieurs particuliers : une coordination des opérations de curage est donc indispensable.

Notre association a un vrai rôle à jouer pour pousser la commune à coordonner les travaux et pour informer les riverains.

La résolution n° 2304-03 est soumise aux votes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

La résolution n° 2304-3 est approuvée à l'unanimité

5. Préparation d'un communiqué de synthèse sur le Coteau de la Madeleine à forte diffusion.

Ce communiqué sera diffusé à tous les adhérents puis aux différents contacts de l'APESC.

Jean-Jacques DECAESTEKE et Guy AVRIL indiquent que le communiqué est presque terminé. Il reste à ajuster le paragraphe sur les responsabilités publiques.

6. Information concernant le secrétariat. Support du Secrétaire et Secrétaire Adjoint par Martine BRAS

Aucun membre n'émet d'objection.

7. Communication. Cette mission est confiée à Sylvie BENOIT-MARECHAL sous la responsabilité du bureau.

Préparation d'un tract général de présentation de l'APESC à grand diffusion.

Aucun membre n'émet d'objection.

Jacques EMPINET souligne l'importance de faire vivre notre association :

- En apportant régulièrement des informations aux adhérents (site internet, courriels, lettre d'information) ;
- En interagissant avec d'autres associations ;
- Projet d'un terrain qui serait dédié « aux oiseaux des jardins ».

Un Tract de présentation de l'APESC devra être préparé pour la rentrée et sera diffusé largement, notamment durant les forums des associations de Chevreuse et St-Rémy-Lès-Chevreuse.

Les mairies de Chevreuse et Saint-Rémy-Lès-Chevreuse seront contactées afin de :

- Mettre-à-jour le guide des associations ;
- S'inscrire aux forums des associations de la rentrée.

Nos différentes actions pourraient aussi faire l'objet d'un article dans le Médiéval.

Jean-Jacques DECAESTEKE évoque le très bon travail réalisé par l'association LE PERRAY VERT dont on pourrait s'inspirer.

8. Point sur les nuisances aériennes, réunion du 10 mai et manifestation du 13 mai à Toussus

L'APESC est membre de l'association Alliance Associative, qui a pour objet de centraliser les actions de différentes associations contre les nuisances aériennes.

Lors de la réunion publique du 10 mai à Chevreuse, Florent MIRIEU de LABARRE a rappelé les progrès qui ont été faits pour détecter le passage des aéronefs (logiciels).

A la question demandant pourquoi des avions obsolètes techniquement sont-ils encore autorisés à circuler, Florent MIRIEU de LABARRE a répondu que la sécurité civile est très puissante. Ainsi, dès que l'on touche à un élément de l'avion, il est nécessaire de déclencher une nouvelle procédure d'agrémentation qui coûte 200 à 300k€ et nécessite beaucoup de temps.

Néanmoins, il semblerait que la DGAC commence à réagir.

La manifestation du 13 mai, à l'aérodrome de Toussus-Le-Noble, a réuni 250 personnes environ.

Bruno FAGNOU explique que c'est par le droit que l'on pourra faire bouger les choses.

9. Construction du 45/49 rue de Versailles à Chevreuse

Patrick ZIMMERMANN explique que l'absence de toits à pentes sur les constructions cubiques de la rue de Versailles est regrettable. Ces bâtiments cubiques ne correspondent pas à l'harmonie architecturale de notre village de Chevreuse.

Dans le PLU du Mesnil Saint Denis, il est explicitement demandé que les toits présentent deux pentes. En revanche, dans celui de Chevreuse, il est écrit que les toits terrasses pourront être utilisés :

- Sur les bâtiments publics ou privés d'intérêt collectif ;
- Sur des constructions respectant les critères énergétiques performants par rapport à la réglementation thermique en vigueur (l'idée est que les économies de toiture soient réinvesties dans les économies d'énergie) ;
- Si les terrasses son végétalisées.

Dans la mouvante de la protection de la nature, la terrasse végétalisée marque beaucoup de points en ce moment.

Serge BRAS annonce un projet de construction sur la route de Dampierre (en face du cimetière), de 10 lots de 900m² chacun et de deux immeubles de 23 appartements destinés au locatif. Le permis de construire a été délivré en octobre 2022.

La SAVAC quittant prochainement Chevreuse, un nouveau projet pourrait voir le jour.

Un travail de surveillance hebdomadaire des PC (permis de construire) doit être organisé. Patrick ZIMMERMANN et Serge BRAS se proposent d'effectuer cette veille.

Il sera aussi proposé aux adhérents de devenir membres (actifs) des différents groupes de travail.

10. DIVERS

Lors de la prochaine réunion, il faudra préciser qui se chargera du compte-rendu en début de réunion.

Des réunions du CA seront régulièrement organisées.

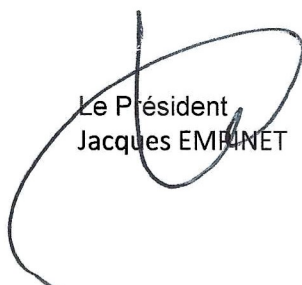
Une réunion de préparation des forums des associations est planifiée le 22 juin 2023 à 20h pour le bureau, puis le 27 juin pour le CA.

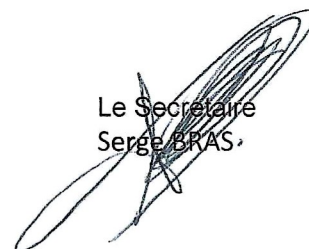
Point agenda :

- 23/06 : promenade nocturne pour découvrir les chauves-souris ;
- 25/06 : sortie pour apprendre à reconnaître les chants des oiseaux ;
- 28/06 : sortie botanique

Jean-Jacques DECAESTEKE recommande une émission traitant de la biodiversité planifiée sur ARTE.

Fin de séance à 21h40


Le Président
Jacques EMPINET


Le Secrétaire
Serge BRAS

ANNEXES : les résolutions

1. Statut des cotisations 2022 payées en 2023 de 23 adhérents (N° 2304-01)
2. Adhésions et cotisations (N° 2304-02)
3. Groupes de travail (N° 2034-03)



A.P.E.S.C

Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse

apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

Conseil d'Administration du 26 mai 2023

Résolution n° 2304-01

Statut des cotisations 2022 payées en 2023 de 23 adhérents

Présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Claude GUIMON, Dominique LE GUERN, Daniel SCHLIM, Victor YARHI, Patrick ZIMMERMANN

Représentés : Raymond PEIFFER par Victor YARHI

Absents : aucun

Invités : Martine BRAS, Sylvie BENOIT-MARECHAL

Le 17 avril 2023, le Conseil d'Administration décidait à la majorité de priver de droit de vote 23 adhérents au motif qu'ils ont versé leurs cotisations de l'année 2022 après le 31 décembre 2022. Toutefois ils avaient versé leur cotisation avant l'AG en date du 20 avril 2023.

Considérant que cette décision n'est pas conforme aux statuts de l'association,

Considérant qu'il est usuel que les adhérents paient leur cotisation jusqu'au jour même de l'AG,

Considérant que l'AG aurait dû être convoquée au plus tard le 19 novembre 2022 et non pas le 20 avril 2023,

Le Conseil d'Administration décide :

De laisser le choix aux 23 adhérents concernés d'affecter leur cotisation versée entre le 01/01/2023 et le 20/04/2023 de la manière suivante :

- Pour l'année 2022, le paiement de la cotisation 2023 sera nécessaire
ou
- Pour l'année 2023

Quel que soit le choix effectué, les adhérents concernés restent de plein droit membres de l'APESC avec tous les droits qui y sont associés.

Pour : 12 sur 12 administrateurs

Contre : aucun

Abstention : aucune

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration

Le Président
Jacques EMPINET

Le Secrétaire
Serge BRAS

A.P.E.S.C

Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse
apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

Conseil d'Administration du 26 mai 2023

Résolution n° 2304-02

Adhésions et cotisations

Présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Claude GUIMON, Dominique LE GUERN, Daniel SCHLIM, Victor YARHI, Patrick ZIMMERMANN

Représentés : Raymond PEIFFER par Victor YARHI

Absents : aucun

Invités : Martine BRAS, Sylvie BENOIT-MARECHAL

Le Conseil d'Administration entend réinstaurer la souplesse de gestion des adhésions et des cotisations telle qu'elle existait depuis la création de l'APESC.

Considérant que depuis le début de l'existence de l'APESC les adhérents ont toujours été accueillis avec respect et reconnaissance, sans appliquer l'article 5 des statuts.

Considérant que l'application de l'article 5 des statuts est effective depuis le 1^{er} janvier 2022 à la suite d'une décision du CA du 10 décembre 2021,

Considérant que la venue d'un nouvel adhérent doit s'effectuer avec bienveillance,

Considérant que la pratique courante en matière de paiement de la cotisation s'est toujours fait d'AG en AG, pratique qui a été remise en question par la décision du CA du 17 avril 2023,

Le Conseil d'Administration décide de :

1. Rétablir la procédure d'accueil par une demande d'adhésion qui peut comprendre une question optionnelle posée au demandeur relative à ses centres d'intérêts pour la protection de l'environnement,
2. La décision du CA ne peut pas excéder un délai d'un mois, au-delà duquel la demande est automatiquement validée, sauf circonstances exceptionnelles (vacances d'été par exemple),
3. Concernant le paiement des cotisations, la décision du CA du 10 décembre 2021 de rendre strictement annuelle la cotisation est annulée. La pratique de pouvoir contribuer jusqu'à l'AG est rétablie, sachant que ladite AG doit se tenir au premier trimestre de chaque année. Toutefois pour raison de simplification de la comptabilité, les adhérents seront invités à payer dans l'année en cours.

Pour : 12 sur 12 administrateurs

Contre : aucun

Abstention : aucune

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration

Le Président
Jacques EMPINET

Le Secrétaire
Serge BRAS

A.P.E.S.C

Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse

apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

Conseil d'Administration du 26 mai 2023

Résolution n° 2304-03

Groupes de travail

Présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Claude GUIMON, Dominique LE GUERN, Daniel SCHLIM, Victor YARHI, Patrick ZIMMERMANN

Représentés : Raymond PEIFFER par Victor YARHI

Absents : aucun

Invités : Martine BRAS, Sylvie BENOIT-MARECHAL

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'Administration décidait la création de six groupes de travail :

1. Patrimoine, urbanisme, aménagements,
2. Coteau et château de la Madeleine,
3. Dossiers urbanisme en cours,
4. Patrimoine naturel faune et biodiversité,
5. Nuisances sonores, visuelles, lumineuses et pollutions,
6. Changement climatique, catastrophes naturelles, énergie.

Considérant que seuls deux groupes de travail ont fonctionné durant l'année 2022 : « Coteau et château de la Madeleine » et « Patrimoine naturel, faune et biodiversité »,

Considérant qu'il convient de faire vivre ces groupes à partir d'animateurs engagés,

Considérant qu'il convient de redéfinir ces groupes selon l'actualité,

Le Conseil d'Administration décide de :

A. Modifier les groupes de travail comme suit au nombre de cinq :

1. Patrimoine historique et urbanisme (fusion des anciens groupes 1 et 3),
2. Gestion des eaux de ruissellement, cas du coteau et château de la Madeleine,
3. Patrimoine naturel et biodiversité,
4. Nuisances sonores, visuelles et pollutions,
5. Révision de la charte du PNR.

B. De soutenir le programme ABC du PNR et 10 communes dont Chevreuse, notamment le groupe des « Oiseaux des Jardins ».

Pour : 12 sur 12 administrateurs

Contre : aucun

Abstention : aucune

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration

Le Président
Jacques EMPINET

Le Secrétaire
Serge BRAS